



International
Civil Aviation
Organization

Organisation
de l'aviation civile
internationale

Organización
de Aviación Civil
Internacional

Международная
организация
гражданской
авиации

منظمة الطيران
المدني الدولي

国际民用
航空组织

Tél. : 1 514-954-8219, poste 6104

Réf. : SD 39/1-12/27

le 31 mai 2012

Objet : Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation
[Montréal (Canada), 12 – 14 septembre 2012]

Suite à donner : Donner des indications concernant la participation de ministres et d'autres délégués, et veiller à ce qu'ils s'inscrivent en ligne dès que possible

Madame, Monsieur,

La présente fait suite à la lettre SD 39/1-12/6 du 2 février 2012, vous invitant à participer à la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation qui doit se tenir au siège de l'OACI, à Montréal (Canada), du 12 au 14 septembre 2012.

Comme il s'agit de la première Conférence mondiale consacrée à la sûreté de l'aviation que l'OACI organise depuis 2002, j'encourage les États à se faire représenter par des ministres à cet événement important afin de démontrer leur engagement de haut niveau en faveur des priorités de la sûreté de l'aviation et des résultats de la Conférence. J'invite aussi un certain nombre d'organisations internationales qui oeuvrent dans le domaine de la sûreté de l'aviation, à participer à la Conférence, de préférence avec un chef de délégation au niveau de chef de secrétariat, ayant l'autorité de prendre des engagements de politique au nom de leurs organisations et membres respectifs. L'ordre du jour de la Conférence et son programme provisoire figurent en Pièces jointes A et B.

Veillez faire en sorte que les représentants de votre État s'inscrivent sur le site web de la Conférence (<http://www.icao.int/meetings/avseconf>) dès que possible. Des renseignements sur les lettres de créance, qui peuvent être envoyées à l'avance par courriel (à l'adresse avseconf@icao.int), la structure et l'organisation des travaux de la Conférence, les visas et d'autres dispositions figurent en Pièces jointes C et D. Des modèles pour la préparation des notes travail et d'information figurent sur le site web de la Conférence.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Raymond Benjamin
Secrétaire général

Pièces jointes :

- A — Ordre du jour de la Conférence
- B — Programme provisoire
- C — Dispositions administratives
- D — Dispositions relatives à la documentation

12-1626 — SL_2012_027_FULL_FR_EDENPROD_#402773_v1.doc

PIÈCE JOINTE A à la lettre SD 39/1-12/27

CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION

Siège de l'OACI, Montréal (Canada)

12 – 14 septembre 2012

ORDRE DU JOUR

1. Énoncé OACI du contexte de risque à l'échelle mondiale
2. Renforcer la sûreté du fret aérien
3. Combattre la menace interne
4. Évolution du processus d'audit de sûreté de l'aviation – transparence
5. Renforcement des capacités et assistance technique
6. Assurer la pérennité des mesures de sûreté de l'aviation – équivalence
7. Rôle du Programme de documents de voyage lisibles à la machine (DVLM), des renseignements préalables concernant les passagers (RPCV) et du dossier passager (PNR)
8. Stimulation des développements technologiques et de l'innovation
9. Questions diverses

CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION

Siège de l'OACI, Montréal (Canada)
12 – 14 septembre 2012

PROGRAMME PROVISOIRE

Mercredi 12 septembre 2012

9 h 30 – 11 h 15

Ouverture officielle

- Allocution de l'honorable Denis Lebel, Ministre des Transports, Canada*
- Allocution du Président du Conseil
- **État des efforts régionaux en matière de sûreté de l'aviation** — La Conférence examinera les résultats clés des conférences régionales. Des exposés seront présentés par les États qui ont accueilli et appuyé les conférences régionales sur la sûreté de l'aviation en 2011 et 2012.
- Élection du Président et du ou des Vice-présidents
- Adoption de l'ordre du jour

11 h 15 – 11 h 45

Pause-café

11 h 45 – 12 h 30

Point 1 de l'ordre du jour — **Énoncé du contexte de risque à l'échelle mondiale** — La Conférence examinera un projet d'Énoncé du contexte de risque mondial à prendre en compte par les États dans leurs processus nationaux d'évaluation de la menace et du risque.

12 h 30 – 14 h

Déjeuner offert par l'Arabie saoudite

14 h – 15 h 15

Point 2 de l'ordre du jour — **Renforcer la sûreté du fret aérien** — La Conférence examinera la marche à suivre en ce qui concerne un cadre exhaustif pour la sûreté du fret aérien.

15 h 15 – 15 h 45

Pause-café

15 h 45 – 16 h 15

Point 2 de l'ordre du jour — **Renforcer la sûreté du fret aérien** — *suite*

16 h 15 - 17 h

Point 3 de l'ordre du jour — **Combattre la menace interne** — La Conférence prendra note du consensus réalisé sur l'idée de renforcer la norme 4.2.6 de l'Annexe 17 pour s'occuper de la menace interne et préconisera une approche mondiale commune et cohérente à la question de la menace interne.

17 h 30 – 19 h 30

Réception offerte par le Président du Conseil et le Secrétaire général

* À confirmer.

Jeudi 13 septembre 2012

- 9 h 30 – 10 h 45 Point 4 de l'ordre du jour — **Évolution du processus d'audit de sûreté de l'aviation – transparence** — La Conférence recevra des renseignements sur l'évolution de l'USAP. Elle recommandera le niveau approprié de divulgation des résultats des audits.
- 10 h 45 – 11 h 15 *Pause-café*
- 11 h 15 – 12 h 30 Point 5 de l'ordre du jour — **Renforcement des capacités et assistance technique** — La Conférence examinera la mise en œuvre en cours de la Stratégie d'assistance et de renforcement des capacités en matière de sûreté de l'aviation de l'OACI et l'élaboration de stratégies d'assistance régionales, et elle formulera des recommandations appropriées relatives à la fourniture d'assistance et aux initiatives de renforcement des capacités.
- 12 h 30 – 14 h *Déjeuner*
- 14 h – 15 h 15 Point 6 de l'ordre du jour — **Assurer la pérennité des mesures de sûreté de l'aviation – équivalence** — La Conférence prendra note des défis que pose la durabilité de mesures de sûreté de l'aviation présentant un bon rapport coût-efficacité par rapport à l'évolution des menaces et des risques, et elle formulera des recommandations appropriées.
- Point 7 de l'ordre du jour — **Rôle du Programme de documents de voyage lisibles à la machine (DVLM), des renseignements préalables concernant les passagers (RPCV) et du dossier passager (PNR)** — La Conférence examinera la stratégie DVLM proposée, recommandera que les États se joignent au Répertoire de clés publiques et leur demandera de promouvoir davantage la normalisation et l'uniformité dans les systèmes d'échange de données RPCV/PNR.
- 15 h 15 – 15 h 45 *Pause-café*
- 15 h 45 – 17 h 00 Point 8 de l'ordre du jour — **Stimulation des développements technologiques et de l'innovation** — La Conférence prendra note des développements technologiques en sûreté de l'aviation et préconisera un dialogue accru entre régulateurs, organisations, constructeurs et fournisseurs de services de sûreté en ce qui concerne l'avenir des systèmes et processus de détection en matière de sûreté, y compris pour la détection des liquides, aérosols et gels.
- Point 9 de l'ordre du jour — **Questions diverses**

Vendredi 14 septembre 2012

- 9 h 30 – 10 h 45 **Approbation des conclusions et recommandations**
- 10 h 45 – 11 h 15 *Pause-café*
- 11 h 15 – 12 h 30 **Approbation des conclusions et recommandations** — *suite*
- Clôture**
-

CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION

Siège de l'OACI, Montréal (Canada)

12 – 14 septembre 2012

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Lettres de créance

1. Des lettres de créance sont exigées pour participer à la réunion. Elles devraient être signées par une personne dûment autorisée, au nom de l'État ou de l'organisation internationale qui se fait représenter, et indiquer les nom et fonction de chaque membre de la délégation et à quel titre il participera à la conférence (États membres : délégué, suppléant, conseiller ; États non membres et organisations internationales : observateur). Les lettres de créance originales peuvent être envoyées d'avance au Secrétaire général (par courriel à l'adresse avseconf@icao.int) ou remises au moment de l'inscription sur place.

Organisation des travaux

2. La conférence se déroulera conformément aux directives du Conseil concernant les réunions de l'OACI, qui sont énoncées dans le Doc 7986-C/915, et au *Règlement intérieur permanent des réunions de transport aérien* (Doc 8683-AT/721).

Visas

3. Conformément à la pratique recommandée figurant au § 3.19 de l'Annexe 9 — *Facilitation*, le Canada n'exige plus, dans le cas des ressortissants d'un grand nombre d'États, de visa d'entrée pour les visiteurs temporaires. Les participants qui ont encore besoin d'un visa pour entrer au Canada sont cependant invités à faire en temps utile les démarches nécessaires auprès des autorités canadiennes. En outre, afin de faciliter les formalités d'entrée au Canada, il est recommandé aux participants de se munir d'une copie du document attestant qu'ils représentent leur État ou organisation à la conférence et de se présenter en cette qualité aux autorités canadiennes.

Inscription et autres dispositions

4. Le formulaire d'inscription en ligne et des renseignements supplémentaires sur d'autres aspects logistiques se trouvent sur le site web de la conférence (www.icao.int/meetings/avseconf), où seront également affichés des renseignements généraux concernant l'hébergement et d'autres services à Montréal.

CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION

Siège de l'OACI, Montréal (Canada)
12 – 14 septembre 2012

DISPOSITIONS RELATIVES À LA DOCUMENTATION

Généralités

1. Les notes de travail ou d'information établies par le Secrétariat ou avec son aide sur chacun des points de l'ordre du jour devraient constituer une base solide pour les débats, conclusions et recommandations. Les notes de travail du Secrétariat seront diffusées dès que possible avant la Conférence. Le Secrétariat s'attend à ce que les premières notes soient publiées sur le site web de l'OACI d'ici le 1^{er} juillet 2012.

2. Dans la mesure du possible, on fera usage de mécanismes préparatoires — correspondance avec les États et les organisations internationales, groupes d'experts et groupes d'étude — pour élaborer, sur les divers points de l'ordre du jour, des propositions précises quant à la suite à donner. Les États et organisations internationales devraient rédiger leurs documents de travail sous forme de notes de travail ou de notes d'information. Les premières sont des notes soumises pour examen au titre de points précis de l'ordre du jour et contiennent des propositions précises de suite à donner. Toutes les autres notes seront considérées comme étant des notes d'information.

Présentation des notes de travail

3. Les États et organisations internationales devraient faire parvenir leurs notes de travail par voie électronique en format Microsoft Word à l'adresse avsecconf@icao.int au plus tard **le 20 juillet 2012** afin qu'il soit possible de les traduire, de les imprimer et de les diffuser en temps utile avant la conférence. Les notes reçues après cette date seront traitées aussi rapidement que possible dans les langues dans lesquelles elles auront été soumises. Celles qui seront reçues après le 30 août 2012 ne seront pas traitées.

4. Afin de faciliter l'impression de la documentation dans les délais voulus et son utilisation par la conférence, les États et les organisations internationales sont invités à observer les règles prescrites ici qui régissent la disposition du texte, le contenu et la longueur des notes de travail. On notera que la date limite de présentation des documents sera rigoureusement respectée et qu'aucun document supplémentaire ne pourra être distribué sur place.

5. Seules les notes de travail présentées par les États seront traduites ; les documents provenant d'organisations internationales seront mis à disposition dans la ou les langues dans lesquelles ils auront été présentés. Les notes reçues au moins deux semaines avant le début de la réunion seront imprimées et distribuées.

6. Les notes de travail doivent être limitées à quatre pages de texte, appendices compris. Par principe, les notes de travail de plus de quatre pages et les notes d'information ne sont plus traduites par l'Organisation. Sauf circonstances exceptionnelles, les notes plus longues devront être présentées comme notes d'information dans la ou les langues d'origine seulement. Si l'objet de ces notes plus longues est jugé essentiel aux travaux de la réunion, il faudra en présenter, pour traduction, un résumé ne dépassant pas quatre pages.

Mise à disposition des notes de travail

7. La documentation destinée à la conférence sera publiée sur le site web de l'OACI (www.icao.int/meetings/avsecconf) au fur et à mesure qu'elle sera disponible. Un modèle de note de travail et de note d'information à suivre pour la préparation des documents sera également placé sur le site web.

8. Les notes de travail seront traitées conformément aux ordres de priorité suivants :

Première priorité — notes de travail

Deuxième priorité — notes d'information, étant entendu que, s'il y a lieu, les résumés, s'ils sont fournis, seront reproduits en premier.

9. Toutes les notes de travail doivent :

- a) se limiter à un point de l'ordre du jour par note ;
- b) être brèves, ne pas dépasser quatre pages imprimées par note, y compris le texte des propositions d'amendement, s'il y a lieu.